Réf. Farde e-Assemblées : 2548902

N° OJ : 18

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/10/2023

Objet : Jeunesse.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 20.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2023,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 20.000,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes :

1) 5.000,00 EUR à l'asbl Art Nomade pour l'organisation du projet "Hommage Ateliers Art Nomade" et l' inauguration des ateliers d'exposition;
2) 5.000,00 EUR à l'asbl Anneessens 25 pour la réalisation des activités multisport (babysport, natation, yoga, hockey, école des devoirs);
3) 5.000,00 EUR à l'asbl Maison de Jeunes de Neder-Over-Heembeek pour son bon fonctionnement et ses activités pédagogiques;
4) 5.000,00 EUR à l'asbl Le Quatre Vingt-Huit pour la réalisation du projet "Camp de remédiation scolaire et découverte nature".

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76110/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :